

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Arrêté n° 14/2022 SERVICE : Commande publique

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF
PLURIDISCIPLINAIRE AU LIEU-DIT « LA JUSTICE » A
SAVENAY : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION TECHNIQUE**

Le Président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de constituer une commission technique, afin de faciliter le travail du jury à venir dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en cours, pour la réalisation du futur équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay,

Vu la délibération n°14_10-11-2022 du 10 novembre 2022 autorisant le Président à désigner par voie d'arrêté la liste des membres de la commission technique.

ARRÊTE :

Article 1 : Désigne mesdames Dominique PIEL (Directrice des services à la population CCES), Paola FONTAINE (chargée de la commande publique CCES) et messieurs Alain ROY (Directeur des infrastructures – ingénierie et moyens techniques CCES), Yann-Ivan GAHERY (chargé de projets – études –bâtiments CCES) et Jean-François GERVOT (programmiste Sté ELIX SAS), membres de la commission technique, constituée aux fins de préparation des travaux du jury de concours de maîtrise d'œuvre, pour la construction de l'équipement sportif au-lieu-dit « La justice » à Savenay.

Article 2 : Le Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise aux intéressés.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, et publié selon les textes en vigueur.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à Savenay, le 18 novembre 2022

Le Président,



Remy NICOLEAU

*Publié sur le site Internet
de la CCES le 21 NOV 2022*